

”

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 6 février 2018, à 19h00, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pépin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2018-02-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 janvier
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis motion – modification de la numérotation du règlement fixant taux taxes - conditions de perception 2018
- 4.2 Résolution d'adoption du projet de règlement 289-2017 fixant taux taxes et conditions de perception 2018
- 4.3 Avis de motion- règlement 290-2018« code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale »
- 4.4 Résolution d'adoption du projet de règlement 290-2018 « code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale »

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Cotisation annuelle – ADMQ
- 5.3 Dépôt de la liste des personnes endettées
- 5.4 Transmission propriétés - Vente pour taxes
- 5.5 Personne désignée – Vente pour taxes
- 5.6 Nomination d'un substitut – Séance des maires MRC
- 5.7 Archives – destruction – Tech-Tech Mobile

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Demande de subvention pour la réalisation d'une étude visant la mise en commun des ressources en incendie

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Achat d'un souffleur à neige P860

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Commandite souper spaghetti de la fabrique
- 10.2 Bourse de 350 \$ - Fondation Cégep de Drummondville
- 10.3 Dons – Divers organismes
- 10.5 Nouvelle entente de 2 ans - Coopérative de Solidarité de santé Shooner-Jauvin

- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-02-02 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2018**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

4.1 AVIS MOTION – MODIFICATION DE LA NUMÉROTATION DU RÈGLEMENT FIXANT TAUX TAXES - CONDITIONS DE PERCEPTION 2018

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller René Belhumeur que le règlement fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'année 2018 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance avec la modification de la numérotation avec dispense de lecture.

2018-02-03 **4.2 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 289-2017 FIXANT TAUX TAXES ET CONDITIONS DE PERCEPTION 2018**

Sur proposition de Pierre Pépin, il est résolu, unanimement :

- d'adopté le projet de règlement no 289/2017 intitulé « Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception », le règlement demeure tel qu'adopté le 21 décembre 2017 avec seulement la modification de la numérotation.

ADOPTÉE

4.3 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 290-2018« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS EN MATIÈRE MUNICIPALE »

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Paulhus à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement « code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale » sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

2018-02-04

4.4 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 290-2018
« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS EN MATIÈRE
MUNICIPALE »

Considérant que L'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification suite à l'élection générale.

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- d'adopté le projet de règlement no 290-2018 intitulé « code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale ».
- abroger le règlement 259-2014 et 267/2016.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

2018-02-05

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

AHMV (ASSOCIATION DE HOCKEY)	500.00 \$
ASSOC.REG.LOISIRS HAND.QC	100.00 \$
BELL CANADA	518.23 \$
CAISSE DES JARDINS DE DRUMMONDVILLE	717.78 \$
CARL LABONTÉ	20 863.75 \$
CENTRE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION SUICIDE	200.00 \$
CHERBOURG	28.43 \$
CMP MAYER INC.	116.12 \$
COLOC DE ST-BONAVENTURE	750.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES	739.28 \$
COMMUNICATIONS RCL	93.13 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	12.59 \$
ÉNERGIES SONIC INC	1 169.00 \$
EQUIPEMENTS RAYDAN	97.73 \$
F HOULE ELECTRIQUE INC.	718.59 \$
F. DUGAS ÉLECTRIQUE	2 207.26 \$
FABRIQUE PAROISSE STE-FAMILLE	100.00 \$
FERME BONA 2012 INC	548.93 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	2 828.13 \$
FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE	350.00 \$
FONDATION DU CENTRE JEUNESSE	100.00 \$
FONDATION RENÉ-VERRIER	150.00 \$
FONDATION STE-CROIX INC	150.00 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	393.20 \$
GROUPE ENVIRONEX	132.92 \$
HYDRO QUEBEC	9 282.08 \$
INFO PAGE	109.69 \$
INFOTECH	1 287.72 \$
KEVEN TRINQUE	11.54 \$
LA COOP AGRILAIT	279.50 \$
LEUCAN	50.00 \$
LUC LACOUTURE	1 000.00 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	6 358.87 \$
MEGABURO	54.94 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 654.23 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	177.45 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	838.66 \$
POMP - GILLES FORCIER	431.15 \$
PORTES DE GARAGE HI-TECK	151.19 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 779.71 \$

RESEAU BIBLIO CQLM	6 709.67 \$
RREMQ	1 175.14 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	94.86 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	672.60 \$
SERVICES MATREC INC	1 036.35 \$
SOCIETE DE RECHERCHE SUR LE CANCER	100.00 \$
SONIC CO-OP CARTE	317.86 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	758.84 \$
SALAIRES JANVIER 2018	14 758.68 \$

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2018-02-06 **5.2 COTISATION ANNUELLE – ADMQ**

Considérant que la cotisation annuelle 2018 à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) doit être renouvelée;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que la cotisation 2018 de Mme Jessy Grenier, directrice générale par intérim soit payée à l'ADMQ au coût de 450\$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

La secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité. Les membres du conseil en prennent connaissance.

2018-02-07 **5.4 TRANSMISSION PROPRIÉTÉS - VENTE POUR TAXES**

Considérant que la liste des personnes endettées envers la municipalité contient treize (13) propriétés dont les taxes de 2016 n'ont pas été acquittées en totalité (voir les #1, #3, #4, #5, #6, #7, #9, #12, #14, #15, #18, #19 et #20) de la liste déposée) ;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- de transmettre à la MRC de Drummond, pour vente pour défaut de paiement de taxes, les propriétés susmentionnées à moins que le paiement des taxes de 2016 plus les intérêts ne soit effectué avant le 20 mars 2018, soit avant la date limite pour la transmission à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

2018-02-08 **5.5 PERSONNE DÉSIGNÉE – VENTE POUR TAXES**

Considérant que la MRC de Drummond procédera à la vente de propriétés pour défaut de paiement des taxes le 14 juin 2018 à 10h00;

Considérant la possibilité qu'une ou des propriétés de Saint-Bonaventure se retrouvent dans la liste des propriétés à être vendues par enchère cette journée là;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer que la vente d'une propriété ne se fasse pas à un prix inférieur aux taxes dues;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de désigner M. Richard Proulx et/ou Mme Jessy Grenier pour enchérir au nom de la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes afin de s'assurer que les enchères débutent minimalement au montant total dû sur les propriétés situées à Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

2018-02-09 **5.6 NOMINATION D'UN SUBSTITUT – SÉANCE DES MAIRES MRC**

Considérant que M. Guy Lavoie , maire et M. Keven Trinque, pro-maire ne sont pas disponible pour être à la séance des maires à la MRC de Drummond le 14 février prochain;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- de nommer M. Raymond Paulhus, à assister en tant que remplaçant, à la rencontre des maires du 14 février 2018.

ADOPTÉE

2018-02-10 **5.7 ARCHIVES – DESTRUCTION – TECHI-TECH MOBILE**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

que la soumission de la firme Déchi-tech mobile au coût de 8\$/boîte plus taxes soit retenue afin de procéder à la destruction finale des documents répertoriés.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-02-11 **6.1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN INCENDIE**

Considérant que les coûts reliés au maintien et au bon fonctionnement d'un service de sécurité des incendies sont de plus en plus élevés;

Considérant que les services de sécurité des incendies des municipalités sont soumis à une charge administrative de plus en plus lourde ;

Considérant que le recrutement et le maintien du personnel est difficile compte tenu des exigences liées à la formation ;

Considérant que le schéma de couverture de risque impose des normes individuelles aux municipalités rurales;

Considérant que la municipalité est d'avis que certaines de ces normes pourraient être respectées conjointement avec les municipalités adjacentes;

Considérant que le fait d'offrir ces services individuellement dédouble certaines tâches qui pourraient être exécutées collectivement pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que les services de sécurité des incendies sont soumis à une volonté politique qui peut être en contradiction avec leurs responsabilités et leurs obligations;

Considérant que les conseils municipaux associés désirent collectivement offrir un service de sécurité des incendies de grande qualité à leurs citoyens;

Considérant qu'un Comité intermunicipal pour la rédaction de l'appel d'offre sera formé pour établir les besoins du mandat d'étude à réaliser pour la mise en commun des ressources et des infrastructures en sécurité des incendies;

Considérant que la présence de *l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* disponible au MAMOT pour aider les municipalités à réaliser cette étude d'opportunité;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun des ressources en sécurité des incendies;
- De réserver les fonds nécessaires, pour les années 2018 et 2019 afin d'assurer la réalisation de l'étude d'opportunité entre les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham, de Saint Majorique de-Grantham, de Saint-Bonaventure et de Wickham.
- Que les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham, de Saint-Bonaventure et de Wickham désignent la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham comme organisme responsable et gestionnaire du projet, ceci, en réponse aux exigences de l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal présentée au MAMOT.

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2018-02-12 **7.1 ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE P860**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- de procéder à l'achat d'un souffleur à neige Pronovost P860 au montant de 3 800 \$ plus taxes si applicable, auprès de Martin Forcier.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

2018-02-13 **10.1 COMMANDITE SOUPER SPAGHETTI DE LA FABRIQUE**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 100 \$ à la Fabrique de St-Bonaventure à titre de commandite pour le souper spaghetti et soirée de danse qui auront lieu le 3 mars 2018.

ADOPTÉE

2018-02-14 **10.2 BOURSE DE 350 \$ - FONDATION CÉGEP DE DRUMMONDVILLE**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville à titre de bourse à être remise à un(e) étudiant(e) provenant de Saint-Bonaventure, le 5 avril prochain à 17h au Cégep de Drummondville.

ADOPTÉE

2018-02-15 **10.3 DONNS – DIVERS ORGANISMES**

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 150 \$ aux soins palliatifs de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville à titre de don pour 2018.
- de verser la somme de 150 \$ à la Fondation René-Verrier à titre de don pour 2018.
- de verser la somme de 50 \$ à Leucan à titre de don pour l'année 2018;
- de verser la somme de 100 \$ à la Fondation du Centre jeunesse de la Mauricie-Centre-du-Québec à titre de don pour l'année 2018;

ADOPTÉE

2018-02-16 **10.5 NOUVELLE ENTENTE DE 2 ANS - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN**

Considérant que la Coopérative de Solidarité Santé Shooner-Jauvin désire continuer à servir la population en service de santé de première ligne;

Considérant qu'elle désire continuer sa mission de développer un réseau de services de proximité en soins de santé;

Considérant qu'elle entend grandir son équipe de médecin de famille mais également les autres professionnels de santé;

Considérant qu'elle demeure le seul point de service de santé au centre de la région de Sorel-Tracy, Drummondville, Nicolet;

Considérant le grand besoin de soins de la santé d'une population vieillissante;

Considérant que pour appuyer la Coopérative, la Municipalité approuve le mode de financement selon une participation financière qui sera calculé selon les membres en règle qui auront payé totalement leur cotisation annuelle;

Considérant que le mode de financement démontre également une cotisation payable pour chaque membre (personne physique) de 18 ans et plus, au coût de 100\$ par année dont une réduction de 30\$ payable annuellement est accordée à ceux et celles des municipalités parties à la présente entente;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement

- que la municipalité s'engage à verser un montant de 20 dollars par membres en règle de la Coop à titre de contribution financière;

- que les membres en règle sont ceux qui ont payé totalement leur cotisation de l'année 2017 au 31 décembre 2017. La Coop devra fournir une preuve de paiement des membres résidents dans chacune des municipalités parties à l'entente;
- que cette entente devra être entérinée par chacun des conseils municipaux des municipalités parties à l'entente;
- que cette entente est valable pour deux (2) ans, soit 2018 et 2019, sur la base des membres en règle de l'année 2017 de chacune des municipalités parties à l'entente. C'est-à-dire une cotisation identique pour les années 2018 et 2019.
- que les municipalités parties à l'entente demandent à ce qu'il n'y ait aucun élu municipal, ni un membre de sa famille (conjoint (e), frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, enfants, etc...), qui siège au sein du conseil d'administration de la Coop.
- que la municipalité de Saint-Bonaventure s'engage à défrayer les frais de contribution annuelle de 2017.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens présents et ce, de 19h34 à 19h58.

2018-02-17 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19h59.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim